

Nombre de Conseillers en exercice : 64
 Présents
 - Titulaires :
 - Suppléants :
 Procurations :
 Votants :
 Pour :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PERIGORD, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc GOUIN.

Date de convocation : 12/07/2022

PROJET

n° 2022 - 07 - 07

OBJET :

**Conventions
Culturelles 2022**

Vu la programmation des actions pour le « SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTEES » portées par le Conseil Départemental de la Dordogne ;

Vu le porteur de la convention culturelle, soit la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord à Lalinde.

Vu l'article 5 de la convention portée par la communauté de communes indiquant la programmation et la répartition des financements prévus par cette convention ;

Vu le versement des subventions correspondantes à la part du Conseil Départemental à la communauté de communes des Bastides Dordogne- Périgord ;

et après en avoir délibéré, le conseil accepte :

Article 1 : de verser les subventions suivantes aux associations dans le cadre des conventions culturelles signées avec le Conseil Départemental de la Dordogne :

- 4 000 € au Comité des Fêtes de Molières : Festival de théâtre spectacle vivant « Molières en scène » (soit 2 000 € CD24 et 2 000 € CCBDP)
- 1 000 € à l'association Expression Artistique et Culturelle de Cadouin (EAC): Stages et théâtres d'improvisation avec la cie Improtunistes (soit 500 € CD24 et 500 € CCBDP)
- 2 000 € à l'Association Musique au Cœur des Bastides – Lalinde : 30^{ème} festival (soit 1 000 € CD24 et 1 000 € CCBDP)
- 1 200 € à l'Association Le Quai des possibles au Buisson de Cadouin : 4 soirées concerts (soit 600 € CD24 et 600 € CCBDP)
- 2 000 € à l'Association L'œil Lucide : 6 évènements (soit 1 000 € CD24 et 1 000 € CCBDP)
- 700 € à l'Association « les Amis de la Bastide de Molières » :

Concerts de jazz (soit 350 € CD24 et 350 € CCBDP)

- 4 000 € à l'Association Culturelle en Beaumontois (ACEB) de Beaumontois en Périgord : Festival Bastid'Oc – Musique Occitane (soit 2 000 € CD24 et 2 000 € CCBDP)
- 5 000 € à l'Association ARCADES du Buisson de Cadouin : Saison culturelle – organisation de concerts de musique classique (soit 2 500 € CD24 et 2 500 € CCBDP)
- 1 200 € à l'Association La Cerise sous le Chapeau à Trémolat : Conférences (soit 600 € CD24 et 600 € CCBDP)
- 3 000 € à l'Association Magie Cinéma, les Amis du Lux : Hommage à Bertrand Tavernier (soit 1 500 € CD24 et 1 500 € CCBDP)
- 1 400 € à l'amicale Laïque du Buisson : Spectacle de théâtre La Bête Beurk – Anne la Pirate (soit 700 € CD24 et 700 € CCBDP)
- 1 000 € à Pastel et Dessin des Bastides à St Agne : Festival du pastel et du dessin (soit 500 € CD24 et 500 € CCBDP)
- 2 400 € à l'AJMR de Lalinde (Actions Jeunes en Milieu Rural) de Lalinde : spectacles Théâtre (soit 1 200 € CD24 et 1 200 € CCBDP)
- 400 € à l'Association Le club 3^{ème} Age « Les Chênes Verts » à Mauzac : pratique Amateur Chorale (soit 200 € CD24 et 200 € CCBDP)
- 600 € à l'AJMR de Lalinde Actions Jeunes en Milieu Rural : Pratiques artistiques en amateur (300€ CD24 et 300 € CCBDP)
- 600 € au comité des Fêtes de Paleyrac : Paleyrac'cordes (soit 300 € CD24 et 300 € CCBDP)

Article 2 : de donner au Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre le versement de ces subventions, dans le respect des procédures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 20 juillet 2022

Le Président,

Jean-Marc GOUIN

